

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE - LABORATOIRE CABANES.IMAGING SAS

§ 1 Contenu et champ d'application

Les présentes conditions générales de vente (ci-après, les "Conditions Générales") s'appliquent sans réserve à toutes les ventes de produits de CABANES.IMAGING (les « Produits »), prestations de services annexes de CABANES.IMAGING (les « Services ») et toutes les commandes passées par le Client auprès de CABANES.IMAGING, sauf conditions particulières consenties par écrit par CABANES.IMAGING au Client (ensemble désignés, les « Parties »).

§ 2 Acceptation du Client

Les présentes Conditions Générales sont expressément agréées et acceptées sans réserve par le Client, qui déclare et reconnaît en avoir une parfaite connaissance, et renonce, de ce fait, à se prévaloir de tout document contradictoire (autre que des conditions particulières consenties par écrit par CABANES.IMAGING au Client) et, notamment, de ses propres conditions générales et particulières d'achat, sauf accord dérogatoire exprès de CABANES.IMAGING.

Le fait que le cas échéant, les échanges habituels entre CABANES.IMAGING et le Client aient lieu totalement ou partiellement dans une langue différente de la langue française, ne peut en aucun cas être considéré comme une renonciation à l'application des présentes Conditions Générales ou de l'une quelconque de ses stipulations.

§ 3 Commandes

Toute vente n'est parfaite qu'à compter de l'acceptation expresse et par écrit de la commande du Client, par CABANES.IMAGING, ou de la livraison effective des Produits commandés.

Par commande, il faut entendre tout ordre portant sur nos Produits et Services figurant sur les tarifs de CABANES.IMAGING (valables 30 jours calendaires à compter de l'émission de l'offre), et accepté par CABANES.IMAGING, accompagné du paiement de l'acompte éventuellement prévu sur le bon de commande.

Les commandes transmises à CABANES.IMAGING sont irrévocables pour le Client, sauf acceptation écrite de CABANES.IMAGING.

Toute demande de modification de la composition ou du volume d'une commande passée par un Client ne pourra être prise en compte par CABANES.IMAGING, que si la demande est adressée par écrit (courrier ou email) à CABANES.IMAGING, au plus tard 2 jours après la passation de la commande initiale.

En cas de modification de la commande par le Client, CABANES.IMAGING sera délié des délais convenus pour son exécution.

§ 4 Conditions tarifaires

1. Prix

Les prix de vente de CABANES.IMAGING sont indiqués en euros et hors taxes, et sont fixés par le tarif en vigueur au jour de la passation de la commande ou de la conclusion du contrat.

Toute modification tarifaire sera automatiquement applicable à la date indiquée sur le nouveau tarif.

Les prix de CABANES IMAGING sont établis franco de port, à partir de 195,00 euros TTC d'achats. Sous ce seuil frais de port 50 euros TTC.

Aucun avantage de quelque nature que ce soit ne sera versé, directement ou indirectement, à l'une ou l'autre des Parties, ni à des professionnels de santé.

2. Remises

Le Client bénéficie de remises en cas :

- d'achat de certaines quantités et volumes de Produits,
- d'achat de Produits simultanément à la location de matériel auprès de CABANES.IMAGING.

Les Services de CABANES.IMAGING sont non détachables des opérations d'achat et de vente, selon les modalités déterminées d'un commun accord entre les parties, lors de la négociation commerciale, en fonction de la nature et du volume des services.

3. Paiement

Le prix est payable en totalité et en un seul versement dans un délai de 30 jours fin de mois à compter de l'émission de la facture ou de la livraison, sans escompte, par virement bancaire ou prélèvement SEPA.

Toute commande donne lieu au versement d'un acompte défini au contrat selon le montant total du contrat.

Hors cas de force majeure, toute annulation de la commande par le Client dans un délai de 48h après la passation de la commande, ne pourra donner lieu au remboursement de cet acompte prévu.

4. Non-paiement

Tout montant TTC non réglé à l'échéance donnera lieu de plein droit, sans mise en demeure préalable, au paiement par le Client de pénalités fixées à trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur au jour de la facturation, auxquelles s'ajoutent une indemnité forfaitaire d'un montant de quarante euros (40€) pour frais de recouvrement. Ces pénalités sont exigibles de plein droit et seront d'office portées au débit du compte du Client.

CABANES.IMAGING se réserve la faculté de saisir le tribunal compétent afin que celui-ci fasse cesser cette inexécution, sous astreinte journalière par jour de retard.

Enfin, CABANES.IMAGING se réserve également le droit de suspendre l'exécution ou annuler la livraison des commandes en cours jusqu'au complet paiement des sommes dues et pourra exiger le paiement au comptant à la commande ou à la livraison pour les futures commandes, sans que le Client puisse prétendre à une quelconque indemnité, pour quelque raison que ce soit.

CABANES.IMAGING pourra demander au Client une indemnisation complémentaire si les frais de recouvrement effectivement engagés dépassaient ce montant, sur présentation des justificatifs.

§ 5 Livraisons

1. Délai

La commande donne lieu à un délai de livraison d'un délai de 30 jours, à compter de la réception du bon de commande et de l'acompte exigible à cette date.

Ce délai de livraison n'est donné qu'à titre informatif et indicatif, celui-ci dépendant notamment de la disponibilité des transporteurs, de l'ordre d'arrivée des commandes et de la disponibilité et suffisance des stocks. CABANES.IMAGING peut donc réaliser des livraisons partielles.

CABANES.IMAGING s'efforce de respecter le délai de livraison indiqué à l'acceptation de la commande, en fonction du délai logistique de référence dans la profession, et à exécuter les commandes, sauf cas force majeure, ou en cas de circonstances hors de son contrôle, telles que grèves, gel, incendie, tempête, inondation, épidémie, difficultés d'approvisionnement, sans que cette liste soit limitative.

Les retards de livraison ne peuvent donner lieu à aucune pénalité ou indemnité ou dommages et intérêts, ni motiver la modification ou l'annulation de la commande ou du contrat.

2. Transfert de la propriété et des risques

La livraison est effectuée franco de port.

Le transfert de propriété n'interviendra qu'à l'issue du complet paiement du prix par le Client, peu importe la date de livraison.

Le transfert des risques de perte et de détérioration des produits de CABANES.IMAGING sera réalisé dès livraison et réception des Produits par le Client au lieu de livraison mentionné sur le bon de commande.

En conséquence, en cas de paiement postérieur à la livraison, le Client s'engage à faire assurer, à sa charge, les Produits contre les risques de perte et de détérioration notamment par cas fortuit par une assurance au profit de CABANES.IMAGING.

3. Transport

Le Client devra supporter le coût associé à toute livraison spéciale, notamment urgente, demandée à CABANES.IMAGING.

Il appartient au Client, en cas d'avarie des marchandises livrées ou de manquants ou de vices apparents, d'effectuer toutes les réserves nécessaires auprès du transporteur.

Tout Produit n'ayant pas fait l'objet de réserves par lettre recommandée avec AR dans les trois (3) jours de sa réception auprès du transporteur, conformément à l'article L. 133-3 du code de commerce, et dont copie sera adressée simultanément à CABANES.IMAGING, sera considéré accepté par le Client.

Il appartient au Client de fournir toutes les justifications quant à la réalité des vices ou manquants constatés.

Aucun retour de Produits ne pourra être effectué par le Client sans l'accord préalable exprès, écrit, de CABANES.IMAGING, obtenu notamment par courrier électronique.

Les frais de retour ne seront à la charge de CABANES.IMAGING que dans le cas où un vice apparent, ou des manquants, est effectivement constaté par lui ou son mandataire.

Seul le transporteur choisi par CABANES.IMAGING est habilité à effectuer le retour des produits concernés.

Lorsqu'après contrôle un vice apparent ou un manquant est effectivement constaté par CABANES.IMAGING ou son mandataire, le Client ne pourra demander à CABANES.IMAGING que le remplacement des articles non conformes et/ou le complément à apporter pour combler les manquants, sans que le Client puisse prétendre à une quelconque indemnité ou à la résolution de la commande ou du contrat.

La réception sans réserve des produits commandés par le Client couvre tout vice apparent et/ou manquant.

La réclamation effectuée par le Client dans les conditions et selon les modalités décrites par le présent article ne suspend pas le paiement par le Client des Produits concernés.

La responsabilité de CABANES.IMAGING ne peut en aucun cas être mise en cause pour des faits en cours de transport, de destruction, avaries, perte ou vol, même s'il a choisi le transporteur.

4. Suspension des livraisons

En cas de non-paiement intégral d'une facture venue à échéance, après mise en demeure restée sans effet dans les 48 heures, CABANES.IMAGING se réserve la faculté de suspendre toute livraison en cours et/ou à venir.

5. Livraison subordonnée à un paiement comptant

CABANES.IMAGING accepte les commandes en tenant compte des garanties financières suffisantes du Client et du règlement des sommes dues à leur échéance par ce dernier.

Si CABANES.IMAGING a des raisons sérieuses ou particulières de craindre des difficultés de paiement de la part du Client à la date de la commande, ou postérieurement à celle-ci, ou encore si le Client ne présente pas les mêmes garanties qu'à la date d'acceptation de la commande, CABANES.IMAGING peut subordonner l'acceptation de la commande ou la poursuite de son exécution à un paiement comptant ou à la fourniture, par le Client, de garanties au profit de CABANES.IMAGING.

En cas de refus par le Client du paiement comptant, sans qu'aucune garantie suffisante ne soit proposée par ce dernier, CABANES.IMAGING pourra refuser d'honorer la (les) commande(s) passée(s) et de livrer les Produits commandés, sans que le Client puisse arguer d'un refus de vente injustifié, ou prétendre à une quelconque indemnité.

§ 6 Réserve de propriété

Le transfert de propriété des Produits est suspendu jusqu'à complet paiement du prix de ceux-ci par le Client, en principal et accessoires, même en cas d'octroi de délais de paiement.

De convention expresse, CABANES.IMAGING pourra faire jouer les droits qu'il détient au titre de la présente clause de réserve de propriété, pour l'une quelconque de ses créances, sur la totalité de ses Produits en possession du Client, ces derniers étant conventionnellement présumés être ceux payés, et CABANES.IMAGING pourra les reprendre ou les revendiquer en dédommagement de toutes ses factures impayées, sans préjudice de son droit de résolution des ventes en cours.

A défaut de paiement des sommes dues à l'échéance, CABANES.IMAGING est en droit de reprendre les Produits non utilisés et dans leur état d'origine, aux frais du Client.

Jusqu'au complet paiement des sommes dues, le Client ne pourra ni revendre les Produits non payés, ni les nantir ou consentir de sûreté sur ses stocks impayés, sans l'accord préalable et écrit de CABANES.IMAGING.

Le Client s'engage à avertir CABANES.IMAGING de toute saisie réalisée par un tiers sur les Produits de CABANES.IMAGING non payés.

En cas d'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire ou de liquidation des biens, les commandes en cours seront automatiquement annulées, et CABANES.IMAGING se réserve le droit de revendiquer les Produits en stock chez le Client.

A compter de la livraison, le Client est constitué dépositaire et gardien desdits Produits. Dans le cas de non-paiement et à moins de préférer demander l'exécution pleine et entière de la vente, CABANES.IMAGING se réserve le droit de résilier la vente après mise en demeure et de revendiquer la marchandise livrée, les frais de retour restant à la charge du Client et les versements effectués étant acquis à CABANES.IMAGING à titre de clause pénale.

§ 7 Garantie - Responsabilité

Les Produits doivent être vérifiés par le Client à leur livraison, et toute réclamation, réserve ou contestation relative aux manquants et vices apparents, doit être effectuée immédiatement et au plus tard dans un délai de vingt-quatre (24) heures à compter de la réception desdits Produits.

En cas de défauts apparents, les Produits défectueux sont remplacés par CABANES.IMAGING, sous réserve de vérification des défauts allégués. Le Client devra fournir toute justification quant à la réalité des défauts constatés, CABANES.IMAGING se réservant le droit de procéder, directement ou indirectement, à toute constatation et vérification.

La dénonciation des défauts existants au moment de la livraison, et révélés après la réception des Produits, devra être formulée par le Client par écrit dans un délai de vingt-quatre (24) heures suivant la date à laquelle il aura découvert le défaut de conformité.

Aucune action en non-conformité ne pourra être engagée par le Client plus de 30 jours après la livraison des Produits. Il est expressément convenu par l'acceptation par le Client des présentes Conditions Générales qu'après l'expiration de ce délai, le Client ne pourra invoquer la non-conformité des Produits, ni opposer celle-ci en demande reconventionnelle pour se défendre à l'occasion d'une action en recouvrement de créances engagée par CABANES.IMAGING. A défaut du respect de ces conditions, la responsabilité de CABANES.IMAGING vis-à-vis du Client ne pourra être mise en cause.

Les défauts et détériorations des Produits livrés consécutifs à des conditions anormales, inhabituelles ou non conformes d'utilisation, de performance, de stockage et/ou de conservation chez le Client, et/ou de montage spécial, notamment en cas d'un accident de quelque nature que ce soit, ne pourront ouvrir droit à la garantie due par CABANES.IMAGING.

Au titre de la garantie des vices cachés, CABANES.IMAGING ne donne aucune garantie pour des vices cachés dont il n'a pas et/ou n'a pas eu connaissance, et il ne sera tenu que du remplacement sans frais, des Produits défectueux, sans que le Client puisse prétendre au remboursement ni à l'obtention de dommages et intérêts, pour quelque cause que ce soit.

En toute hypothèse, le Client doit justifier de la date du début d'utilisation. La garantie de CABANES.IMAGING cesse de plein droit dès lors que le Client n'avertit pas CABANES.IMAGING du vice allégué dans un délai de vingt (20) jours francs à partir de sa découverte. Il lui incombe de prouver le jour de cette découverte.

Sauf si la loi en dispose autrement de façon impérative, la responsabilité de CABANES.IMAGING se limite, pour toutes réclamations (intérêts et frais inclus) et tous dommages, quelles qu'en soient la nature et l'origine, et toutes causes confondues, au montant garanti par le fabricant et/ou le fournisseur des Produits à CABANES.IMAGING.

Cette stipulation ne s'appliquera pas à une responsabilité que la loi interdit d'exclure ou de limiter.

Aucune indemnisation des dommages indirects, non consécutifs ou accessoires de quelque nature que ce soit, ou pertes d'exploitation, de production ou de profits, ni pertes de données, manque à gagner, perte de jouissance d'un droit ou d'un bien, privation d'un service et plus généralement tout perte de nature financière ou commerciale ne pourra être faite.

§ 8 Force majeure

Sont considérés comme cas de force majeure ou cas fortuits, les événements indépendants de la volonté des parties, qu'elles ne pouvaient raisonnablement être tenues de prévoir, et qu'elles ne pouvaient raisonnablement éviter ou surmonter, dans la mesure où leur survenance rend totalement impossible l'exécution des obligations.

Sont notamment assimilés à des cas de force majeure ou fortuits déchargeant CABANES.IMAGING de son obligation de livrer dans les délais initialement prévus : les grèves de la totalité ou d'une partie du personnel de CABANES.IMAGING ou de ses transporteurs habituels, l'incendie, l'inondation, la guerre, les arrêts de production dus à des pannes fortuites, l'impossibilité d'être approvisionné en matière première, les épidémies, les barrières de dégel, les barrages routiers, grève ou rupture d'approvisionnement d'électricité ou de gaz, ou rupture d'approvisionnement pour une cause non imputable à CABANES.IMAGING ou son fournisseur, ainsi que toute autre cause de rup-

ture d'approvisionnement qui ne serait pas imputable aux autres fournisseurs.

Dans de telles circonstances, CABANES.IMAGING préviendra le Client par écrit, notamment par courrier électronique, dans les 24 heures de la date de survenance des événements, le contrat liant CABANES.IMAGING et le Client étant alors suspendu de plein droit sans indemnité, à compter de la date de survenance de l'événement.

Si l'événement venait à durer plus de trente (30) jours à compter de la date de survenance de celui-ci, le contrat de vente conclu par CABANES.IMAGING et le Client pourra être résilié par la partie la plus diligente, sans qu'aucune des parties puisse prétendre à l'octroi de dommages et intérêts.

Cette résiliation prendra effet à la date de première présentation de la lettre recommandée avec accusé de réception dénonçant ledit contrat de vente.

§ 9 Délai de rétractation

L'acheteur étant un professionnel achetant dans le cadre et pour les besoins de sa profession, il n'y a pas lieu d'appliquer le droit de rétractation prévu par le code de la consommation.

§ 10 Confidentialité

Le bon de commande et les clauses des présentes Conditions Générales, ses annexes et avenants éventuels, comprenant notamment les prix proposés par CABANES.IMAGING, sont confidentiels et ne peuvent, à ce titre, ni être publiés ni communiqués à des tiers non autorisés.

Sont considérées comme des « informations confidentielles », tous documents et informations de quelque nature que ce soit, notamment commerciale, financière, structurelle, technique ou autres, connaissances ou savoir-faire que ce soient relatives à l'une des Parties ou ses modalités de fonctionnement, à ses sous-traitants, fournisseurs, clients, prospects, échangés ou auxquels les Parties auraient pu avoir accès dans le cadre du Contrat, y compris avant sa signature, et qui sont marquées « confidentielles » ou peuvent raisonnablement être considérées comme confidentielles.

Ainsi, CABANES.IMAGING et le Client s'engagent à ne pas divulguer à un tiers et à conserver strictement confidentiels les informations et documents concernant l'autre Partie, de quelque nature qu'ils soient.

Les Parties prendront, vis-à-vis de leur personnel, toutes les mesures nécessaires pour protéger, sous leur responsabilité, la confidentialité de toutes les informations et documents visés.

Les Parties peuvent exceptionnellement déroger aux dispositions des deux paragraphes précédents uniquement si les informations concernant l'une des Parties étaient ou tombent dans le domaine public autrement que par le fait ou la négligence de l'autre Partie (i) ou si l'une des Parties y est contrainte afin d'exécuter ses obligations au titre du présent contrat, (ii), ou pour faire valoir leurs droits en justice dans l'hypothèse d'une inexécution des présentes par l'autre Partie (iii), ou en exécution d'une obligation légale ou réglementaire non équivoque, d'une décision de justice ou d'une demande d'une autorité judiciaire ou administrative à laquelle elle ne peut se soustraire (iv).

Les obligations prévues au présent article survivront à la résolution, résiliation ou à la fin du présent contrat, pour quelle cause que ce soit, pendant une durée de cinq années.

§ 11 Conformité

Les Parties s'engagent à respecter la réglementation en vigueur, notamment :

- la réglementation afférente aux produits de santé et dispositifs médicaux, comprenant les dispositions du code de la santé publique,
- les règles du droit de la concurrence, plus particulièrement celles relatives à la transparence et aux pratiques restrictives de concurrence (articles L.441-3 et suivants du code de commerce),
- le Règlement (UE) 2017/745 du Parlement européen et du Conseil du 5 avril 2017 relatif aux dispositifs médicaux,
- la réglementation relative aux encadrements des avantages offerts par les personnes fabriquant ou commercialisant des produits ou des prestations de santé (notamment par les articles L.1453-3 et suivants du code de la santé publique, le décret n°2020-730 du 15 juin 2020, la note d'information DGOS RH2/2020/157 du 11 septembre 2020).

Tout organisme ou entreprise exploitant un médicament ou un produit de santé est tenu de mettre en œuvre un système de pharmacovigilance encadré par les articles L. 5121-22 à L.5121-26 du code de la santé publique, ainsi que d'enregistrer, de déclarer et de suivre tout effet indésirable suspecté d'être dû à un médicament ou produit mentionnés (article L. 5121-24 du code de la santé publique).

Sous réserve des lois locales applicables et des réglementations internationales relatives au suivi de la sécurité des patients, CABANES.IMAGING recueille (directement ou par l'intermédiaire de ses partenaires contractuels), évalue et signale, le cas échéant, aux autorités de santé toute notification significative de sécurité, y compris les plaintes relatives à la qualité ou toute mention relative à la survenue d'événements indésirables liés à l'utilisation des produits pharmaceutiques et des dispositifs médicaux.

Ces notifications comprennent également toute information concernant un manque d'efficacité, un surdosage, un mauvais usage, un abus, une erreur de médication, une utilisation non conforme à l'étiquetage, une exposition avant ou pendant la grossesse/l'allaitement, un produit falsifié, une interaction médicament-médicament ou médicament-dispositif, une exposition professionnelle d'un professionnel de la santé, une suspicion de transmission d'un agent infectieux par l'intermédiaire d'un produit pharmaceutique, une injection d'un produit pharmaceutique présentant un défaut de qualité ou un effet bénéfique inattendu.

Le Client s'engage à respecter les lois et/ou règlements applicables en matière de sécurité des patients et en conséquence à informer immédiatement CABANES.IMAGING, et au plus tard dans les vingt-quatre (24) heures suivant la survenance d'un sujet de sécurité, de toute information de sécurité mentionnées ci-dessus dont le Client aurait connaissance, et ce, par l'intermédiaire de pharmacovigilance@bendergroupe.com concernant l'utilisation des Produits.

S'agissant des données à caractère personnel (« Données personnelles ») collectées et traitées par chacune des Parties pour leur compte, pour les besoins de l'exécution et de la gestion administrative du présent contrat, les Parties s'engagent à traiter les Données personnelles de l'autre Partie conformément à la législation relative à la protection des données à caractère personnel (comprenant toutes lois et tous règlements en matière de protection des données personnelles et notamment, le règlement général européen sur la protection des données 2016/679 ainsi que les législations nationales prises en application du RGPD, dont la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978 telle qu'amendée) en assurant notamment leur sécurité et confidentialité.

§ 12 Droit applicable - Attribution de juridiction

Les présentes Conditions Générales ainsi que les ventes qu'elles régissent sont soumises au droit français.

Tout différend au sujet de l'application des présentes Conditions Générales et de leur validité, interprétation, de leur exécution, cessation ou transmission, et des contrats de vente conclus par le CABANES.IMAGING, seront de la compétence exclusive des juridictions du ressort de la Cour d'appel de Paris, quel que soit le lieu de la commande, de la livraison, et du paiement et le mode de paiement, et même en cas d'appel en garantie, de pluralité de défendeurs ou d'une procédure en référé.

§ 13 Divers

Le fait pour CABANES.IMAGING et le Client de ne pas se prévaloir à un moment donné de l'une quelconque des clauses des présentes ne peut valoir renonciation à se prévaloir ultérieurement de ces mêmes clauses.

CABANES.IMAGING pourra sous-traiter ou céder à un tiers, tout ou partie des droits et obligations découlant de la vente conclue ou de la commande du Client, sans l'accord préalable écrit dudit Client.

Si une stipulation du Contrat est, devient ou est jugée illicite, non-valable ou inopposable, à quelque égard que ce soit, cela n'aura pas d'incidence sur la licéité, la validité ou l'opposabilité de toute autre stipulation du Contrat et les Parties négocieront de bonne foi en vue de le remplacer par une stipulation valable et applicable reflétant autant que possible la volonté des Parties, conformément aux lois applicables.